

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abeba, Éthiopie, B.P 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Site Web www.au.int

CONFÉRENCE DE L'UNION

Trente-quatrième (34^e) session ordinaire

6 et 7 février 2021

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

Assembly/AU/6(XXXIV)

Original : anglais

**RAPPORT DE LA DEUXIÈME RÉUNION
SEMESTRIELLE DE COORDINATION,
(TELECONFERENCE VIRTUELLE, 22 OCTOBRE 2020)**

**RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION
SEMESTRIELLE DE COORDINATION
TENUE LE 22 OCTOBRE 2020**

I. Introduction

1. La deuxième réunion semestrielle de coordination a été ouverte et présidée par S.E. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud, Président de l'Union africaine.

2. Ont participé à cette réunion virtuelle les membres du Bureau de la Conférence de l'UA et les Présidents des Communautés économiques régionales (CER), la Commission de l'Union africaine, les Mécanismes régionaux, le Directeur exécutif de l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), le Président du Niger, Leader désigné pour promouvoir la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et le Secrétaire général de la ZLECAf.

II. Allocution d'ouverture

3. Dans son allocution d'ouverture, S.E. Cyril Matamala Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud, Président de l'Union africaine (UA), a invité tous les États membres à se joindre au Président de la Commission de l'UA pour exhorter l'ensemble des acteurs aux plans économique et social à rejeter le recours à la violence, et à respecter les droits de l'homme et l'État de droit. Il a fait remarquer que, bien que la pandémie de COVID-19 ait eu un impact considérable sur les plans de développement et les plans économiques de chaque pays, et fait reculer la mise en œuvre des projets importants d'intégration, la réponse à cette grave urgence de santé publique a été rapide et louable.

4. Le Président de l'UA a également précisé que la stratégie continentale conjointe africaine de l'Union africaine face à l'épidémie de COVID-19 a permis de guider les efforts déployés sur le continent afin d'atténuer les effets de la pandémie. Il déclaré : « Nous avons créé un fonds de riposte à la pandémie de COVID-19, afin d'aider à renforcer les capacités des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies - CDC-Afrique - et d'aider les pays africains à combattre et à contenir la propagation du virus ». Le Président Ramaphosa a, par ailleurs, rappelé que des envoyés spéciaux ont été désignés dans le cadre de la mobilisation du soutien international en faveur d'un plan global de relance économique pour l'Afrique. Il a ensuite ajouté que, grâce à la coopération au niveau continental, il a été mis en place le groupe de travail africain sur la lutte contre le coronavirus, et qu'il été également établi le partenariat pour la campagne de dépistage accéléré de Covid-19. Le Président de l'UA a ensuite précisé que la plate-forme africaine innovante de fournitures médicales a été lancée, afin de s'assurer que l'ensemble des pays africains ont accès à des équipements médicaux, de diagnostics et d'autres fournitures essentielles à des coûts abordables.

5. Le Président Ramaphosa a salué les efforts conjoints déployés dans le cadre de la lutte contre la pandémie, tout en affirmant que le continent était en mesure de répondre de manière proactive à la menace de la pandémie de COVID-19, grâce à l'excellent travail de la Commission de l'UA et des États membres. Selon le Président de l'UA : «En tant que continent, nous restons unis dans notre appel à un accès équitable à un vaccin anti-COVID-19, une fois qu'il sera développé». Le Président de l'UA a en outre souligné que, si certaines Communautés économiques régionales ont accompli des progrès substantiels dans des domaines essentiels d'intégration, d'autres Communautés ont eu du mal à atteindre les objectifs énoncés dans leurs traités et conventions respectifs et à atteindre les jalons fixés dans le Traité d'Abuja. «Nous nous félicitons du fait que toutes les Communautés économiques régionales affirment l'importance du commerce pour faire progresser l'intégration économique. Une fois que la zone de libre-échange continentale africaine entrera en vigueur l'année prochaine, un nouvel élan sera donné à l'intégration économique», a souligné le Président de l'UA.

III. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

6. Les participants à la réunion ont examiné et adopté le projet d'ordre du jour et le programme de travail. Ils ont procédé à l'examen des principaux documents ci-après :

a) Rapport d'étape sur la pandémie de COVID-19 en Afrique

7. La Commissaire de l'UA aux Affaires sociales, S.E Mme Amira Elfadil Mohammed Elfadil, a décrit la crise de la pandémie de COVID-19, qui a créé cette crise économique sans précédent depuis la Grande dépression des années 1930, et qui est en train d'annuler les progrès réalisés par le continent africain au cours des dernières années. Ce qui a commencé comme une crise sanitaire a rapidement précipité la plus grave crise économique, sociale et humanitaire, perturbant les moyens de subsistance de millions de personnes, affectant les ménages pauvres, et portant tant préjudice aux entreprises des secteurs formel et informel et aux revenus des gouvernements à l'échelle mondiale.

8. Afin de faire face à la pandémie de COVID-19, comme d'autres régions, la plupart des pays africains ont pris des mesures stratégiques décisives immédiates, notamment des politiques de confinement et de fermeture, des politiques du système de santé et des politiques économiques pour sauver des vies et protéger les ménages, les entreprises et les économies nationales. Ces mesures économiques incluent, entre autres, des plans de relance économique, des liquidités supplémentaires pour les systèmes bancaires, une baisse d'impôts, une augmentation des dépenses publiques, des réductions notables des taux de politique monétaire et un soutien financier aux entreprises et aux ménages. L'efficacité des réponses gouvernementales pourrait expliquer la différence en ce qui concerne l'ampleur de l'impact de la pandémie entre les pays.

b) Rapport sur l'état d'avancement de l'intégration continentale en Afrique

9. S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine a présenté un rapport sur l'état d'avancement du programme d'intégration continentale en Afrique. Ce programme de développement à l'échelle continentale, tel que promu par l'Union africaine, est axé sur l'intégration régionale et la formation d'une Communauté économique africaine (CEA). Sur la base des enseignements tirés qui englobent toutes les grandes initiatives continentales, il constitue le point culminant des efforts visant à réaliser la vision panafricaine d'une «Afrique intégrée, prospère et pacifique, pilotée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale». L'Agenda 2063 doit être mis en œuvre dans le cadre d'intégration du Traité d'Abuja. Il inclut des projets phares au niveau continental, qui permettront d'accélérer et de renforcer l'intégration et le développement sur le continent.

10. Afin que l'intégration régionale porte les fruits attendus dans les domaines du commerce, des investissements, de la paix, de la sécurité et, surtout, de la transformation économique et du développement durable tant recherchés, les institutions continentales, les Communautés économiques régionales (CER) et les ministères de tutelle, les départements et les agences au niveau national doivent mieux comprendre les problèmes et contraintes majeurs, afin de pouvoir formuler et de coordonner des stratégies et politiques appropriées, et de mettre en œuvre avec succès les différents projets et programmes de développement au niveau régional. Les institutions d'appui connexes et autres acteurs, comme le secteur privé et la société civile doivent également jouer leur rôle de manière efficace.

c) Rapport sur l'état d'avancement de l'intégration régionale en Afrique par les présidents des CER

11. Des exposés sur l'état d'avancement de l'intégration régionale en Afrique ont été faits par les présidents des CER, notamment :

- **S.E Idriss DEBY ITNO, Président de la République du Tchad, Président de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD);**
- **S. E Paul Kagamé, Président de la République du Rwanda, Président de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE);**
- **S.E Ali Bongo Ondimba, Président de la République du Gabon, Président de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC);**
- **S.E Filipe NYUSI, Président du Mozambique, Président de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) ;**

- **S.E Fayez al-Sarraj, Président de l'État de Libye, Président de l'Union du Maghreb arabe (UMA) ;**
- **Dr TEHINDRAZANARIVELO Djacoba A. S. Oliva, représentant S.E. Andry Rajoelina, Président de Madagascar, Président du Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA) ;**
- **Mme Shirley Ayorkor Botchway, Ministre des Affaires étrangères représentant S.E Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président du Ghana, Président de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);**
- **S.E Omar Ganereldin Ismail, Ministre des Affaires étrangères, représentant S.E Abdalla Hamdok, Premier Ministre du Soudan, Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)**

Le Traité d'Abuja se réfère aux CER africaines comme étant les pierres angulaires d'une intégration plus forte et de la création éventuelle d'une Communauté économique africaine. Les Présidents des CER ont présenté les activités et les progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de leur programme d'intégration régionale.

d) Rapport sur la division des tâches entre l'UA, les CER, les MR et les États membres

12. S.E. le Professeur Pierre Moukoko Mbonjo, Chef de l'Unité de mise en œuvre de la réforme, a présenté un rapport sur la division des tâches qui a été rendue nécessaire afin de permettre à l'UA, aux CER, aux institutions continentales et aux États membres de travailler en étroite collaboration dans chaque domaine d'intégration, en fonction de leurs compétences respectives pour éviter les chevauchements et la duplication des efforts. La décision 635 (XXVIII) stipule qu'il doit y avoir une répartition claire des tâches et une collaboration efficace entre l'Union africaine (UA), les Communautés économiques régionales (CER), les mécanismes régionaux (MR), les États membres, conformément au principe de subsidiarité.

13. En février 2020, la Conférence de l'UA a reçu le rapport de la première réunion semestrielle de coordination, qui s'est tenue, le 8 juillet 2019, à Niamey (Niger). Elle a pris note des conclusions et recommandations de ce rapport et approuvé le cadre de division des tâches qui régit leur collaboration. Ce cadre global détermine le partage des compétences dans les six (6) domaines de la formulation des politiques, de l'adoption des politiques, de leur mise en œuvre, du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports, de la mobilisation des ressources et des partenariats. Les secteurs couverts incluent le commerce, les affaires politiques, la paix et la sécurité. La division détaillée des tâches a été élaborée sous forme de matrice en fonction de compétences exclusives et partagées.

e) État d'avancement de la création des institutions financières de l'UA

14. Au nom de Son Excellence Nana Akufo-Addo, Président de la République du Ghana, l'Honorable Shirley Ayorkor Botchway, Ministre des Affaires étrangères, a déclaré que la pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur des secteurs essentiels de l'économie, notamment le tourisme, les voyages et les exportations, avec une baisse de prix des matières premières, une diminution des ressources des gouvernements pour financer les investissements publics. Il serait impossible d'atteindre cette prévision optimiste des taux de croissance en 2020.

15. Il ne fait aucun doute que la pandémie ravage les économies et affecte l'espace budgétaire des nations. Le Fonds monétaire international (FMI) dispose de 1,2 milliard de dollars américains sous forme de prêts, ce qui laisse un déficit de financement considérable. Pour combler ce déficit, le continent doit mobiliser ses ressources pour financer les écarts dans leur cadre budgétaire. Pour ce faire, il s'avère nécessaire de mobiliser l'ensemble des parties prenantes, notamment les institutions financières africaines, les bourses, les banques centrales, le secteur privé, etc. pour trouver des solutions de financement à court, moyen et long terme.

16. Le Traité d'Abuja et l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine prévoient la création des institutions financières de l'Union africaine (AIFI), un projet phare de l'Agenda 2063. Ces institutions financières incluent la Banque centrale africaine (BCA), le Fonds monétaire africain (AMF), la Banque africaine d'investissement (AIB) et la Bourse panafricaine (PASE). L'AIB et le PASE devraient être créés en 2016, l'AMF en 2018, et l'ACB en 2028/34, tel qu'indiqué dans le premier Plan décennal de l'Agenda 2063.

17. Depuis l'adoption des protocoles sur la mise en place de l'AIB et de l'AMF, en 2009 et 2014 respectivement, les signatures et ratifications enregistrées n'ont pas atteint le nombre de ratifications requis pour assurer leur entrer en vigueur. Par ailleurs, des ressources limitées ont été allouées à la Commission de l'Union africaine pour mener des activités de plaidoyer et soutenir la mise en œuvre de la stratégie de création de la Banque centrale africaine (ACB) et de la Bourse panafricaine (PASE). L'Institut monétaire africain, précurseur de l'ACB et du PASE, était censé être mis en place et opérationnel d'ici à 2020, mais cela n'a pas pu se concrétiser, en raison du manque des fonds. La Banque centrale du Nigéria a déjà des bureaux disponibles pour l'Institut monétaire africain et l'Association des banques centrales africaines (AACB) est déterminée à détacher des experts pour soutenir les travaux de l'Institut.

18. La pandémie a révélé l'importance de l'autonomie financière, la plupart des pays développés ont engagé d'énormes sommes financières pour soutenir leurs nations, en raison de leur capacité et de leur indépendance financière. Tandis que nombre de pays sont confrontés à des déficits budgétaires, certains courent un risque élevé de surendettement, à cause d'emprunts continus. La mise en œuvre opérationnelle des institutions financières africaines (AIFI) sera cruciale dans cette phase de relance et

dans le cadre de l'édification des économies plus résilientes et endogènes pour une Afrique émergente et de la réalisation de l'Agenda 2063.

19. Les institutions financières africaines faciliteront la création d'un environnement propice à un système financier africain moderne et solide afin de mobiliser des ressources intérieures et extérieures pour promouvoir la diversification des produits d'exportation intra-africains, favorisant ainsi la compétitivité des produits aux niveaux régional et mondial.

20. La création de la Bourse panafricaine (PASE) facilitera l'intégration des marchés de capitaux, grâce à la négociation et au règlement des valeurs immobilières transfrontaliers, la suppression de l'environnement réglementaire rigoureux, la mobilisation des ressources des marchés de capitaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique et la canalisation des transferts de fonds de la diaspora vers des investissements productifs à long terme dans les pays africains. La Banque africaine d'investissement (AIB) complétera le travail de la BAD, par l'exploitation des ressources disponibles pour assurer la mise en œuvre de projets d'investissement, tout en contribuant au renforcement du secteur privé et à la modernisation des activités et des infrastructures du secteur rural. Elle permettra également de stimuler les activités d'investissement des secteurs public et privé, qui ont pour objectif de promouvoir l'intégration régionale des États africains.

21. Le Fonds monétaire africain (AMF) contribuera au développement des marchés financiers africains et permettra d'assurer la stabilité des taux de change entre les devises et leur convertibilité mutuelle. Par ailleurs, elle mettra à disposition des facilités de crédit à court et moyen terme, afin de soutenir la balance des paiements et de fournir une assistance technique et des conseils politiques aux pays membres pour pouvoir les aider à financer globalement leurs déficits de balance des paiements.

22. L'Afrique compte plus de 40 devises qui se caractérisent par leur volatilité, un manque de liquidité et leur statut rarement échangé sur le marché financier mondial, ce qui rend difficile les échanges commerciaux entre les pays africains. Cette situation constitue l'un des plus grands obstacles à la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et au développement du continent. En conséquence, il s'avère urgent de mettre en place le système panafricain de paiement et de règlement, dans le but de réduire les risques de volatilité des taux de change associés au commerce et aux investissements transfrontaliers. Un tel système doit permettre de préparer le terrain pour assurer l'émergence d'une plate-forme unique de paiement sur l'ensemble du continent, probablement au début de l'année 2022, bien à temps pour permettre l'intégration financière indispensable à la réalisation des objectifs et des Objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

IV. Discussions en plénière

23. Les participants à la réunion de coordination ont examiné tous les points indiqués ci-dessus et ont formulé les recommandations contenues dans la déclaration.

V. Examen des conclusions de la réunion

24. S.E. le Professeur Pierre Moukoko Mbonjo a fait un bref exposé du projet de déclaration de la deuxième réunion semestrielle de coordination. Pour sa part, S.E. Matamela Cyril Ramaphosa, président de séance, a présenté cette déclaration, pour adoption. Les participants à la réunion ont adopté les recommandations contenues dans la déclaration.

VI. Clôture

25. S.E. Matamela Cyril Ramaphosa a exprimé sa sincère gratitude à tous les participants pour leur participation et leur contribution, qui ont rendu la session virtuelle très conviviale, informative et interactive, étant donné que nous cherchons tous à accélérer la mise en œuvre de nos programmes en vue de la réalisation de l'Agenda 2063.

26. La réunion a permis d'aborder une série de questions sur l'intégration régionale, la division des tâches et notre stratégie continentale pour surmonter la pandémie de COVID-19. Cette pandémie a fait preuve d'une grande résilience et les pays qui ont enregistré une baisse des infections ont également fait face à des poussées d'infections qui ont conduit ces pays à revoir leurs mesures de confinement. Nous devons essayer d'éviter ce scénario en Afrique.

27. Le Président Ramaphosa a encouragé tout le monde à être optimiste et à veillera à ce que toutes les tâches restées en suspens soient réglées. Il a apprécié le rapport sur l'état d'avancement de l'intégration régionale et les perspectives pertinentes fournies par les Présidents des CER, qui ont montré que des progrès louables ont été accomplis dans le cadre du processus d'intégration, et que la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est une priorité. La dernière ligne droite étant maintenant en vue, il a encouragé tout le monde à faire ce dernier effort, et à s'assurer que toutes les questions de la phase 1 et de la phase 2 restées en suspens soient finalisées, afin de démarrer les échanges commerciaux.

28. S'agissant de la division des tâches, il s'est félicité des progrès réalisés dans l'élaboration de la proposition détaillée sur la division du travail entre la CUA, l'AUDA-NEPAD, le Secrétariat de la ZLECA, le MAEP, les CER et les MR et les États membres dans les domaines du commerce, politique et de la paix et de la sécurité. Il a indiqué qu'il attendait avec intérêt la finalisation des domaines restants concernant la division des tâches, pour examen d'ici à la 35ème session ordinaire de la Conférence de l'UA, en février 2022, ce qui accordera aux parties prenantes suffisamment de temps pour consulter et proposer un document complet qui sera accepté par tous.

29. Les participants à la réunion ont examiné et pris note avec satisfaction du rapport de S.E. Nana Akufo Addo, Président de la République du Ghana, Leader désigné pour la promotion des institutions financières de l'UA. Ils ont déclaré que la création des

institutions financières de l'UA contribuera grandement à concrétiser les objectifs du Traité d'Abuja et à approfondir davantage le projet continental d'intégration économique.

30. Il s'avère nécessaire que nous renforçons les CER, étant donné qu'elles constituent des pierres angulaires de l'intégration continentale de l'Afrique. Le renforcement de la coordination et de l'harmonisation nous rapprochera davantage de la réalisation de la Communauté économique africaine, conformément aux principes du Traité d'Abuja.

31. Le Président Ramaphosa a remercié l'ensemble des participants pour leur participation, tout en saluant les travaux préparatoires menés sous la direction du Conseil exécutif et le travail louable de la Commission de l'UA qui a permis d'organiser une deuxième réunion semestrielle de coordination productive.

32. Il a ensuite déclaré la deuxième réunion semestrielle de coordination officiellement close.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2021-02-07

Outcome of the Second Mid-Year Coordination Meeting (Virtual Teleconference, 22 October 2020)

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10074>

Downloaded from African Union Common Repository